

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1906)
Heft: 8

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Honneur pour Honneur
Autor: Stéphane, Marie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256039>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications

S'adresser
à la rédaction du

LE PAYS

Pays du dimanche

à

Porrentruy

TELEPHONE

DU DIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

La Garde suisse

Pontificale

(Suite et fin.)

Les capitulations ayant été prohibées par la Constitution fédérale de 1848, Pie IX. dès la prise de Rome par les Français, n'avait plus négocié avec le gouvernement de Lucerne, mais avec le colonel Meyer de Schauensee, pour la reconstitution de la Garde suisse. En 1854, un décret pontifical, complété par un règlement, confirma les droits et les devoirs de celle-ci. Toutefois elle devenait réduite à 117 hommes. Elle avait déjà repris le service du palais bien avant le retour de Pie IX à Rome. Un événement important dans sa vie fut le jour où elle dut accompagner le Pape dans une visite à ses provinces pacifiées. Le 4 mai 1857, il poussa jusqu'à Bologne, où il fut triomphalement acclamé, comme d'ailleurs partout où il mettait le pied, ce qui démontre combien le peuple italien était attaché de tout cœur à son Pape roi. Deux ans plus tard, la Garde suisse déplorait la mort de son colonel, Meyer de Schauensee, qui eut pour successeur, en 1861, Alfred von Sonnenberg de Lucerne, qui avait servi sous le roi de Naples, et qui se distinguait par ses qualités et sa science militaire.

C'est alors que commença la période de troubles pour tous les Suisses en Italie, qui

devoir finir avec la prise de Rome, par les Piémontais, et qui amena une ère toute nouvelle et bien douloureuse dans la vie des Pontifes romains. Depuis la reddition de Venise, l'appel en faveur d'une Italie unie sous un roi laïc et ayant sa résidence dans la capitale de Rome, retentit dans les rangs de la Franc Maçonnerie. Le pays, déjà bien avant les hostilités, était miné en dessous par Garibaldi et ses adhérents, à un tel point qu'un garde suisse ou un soldat des régiments suisses, n'osait le soir s'aventurer en quelques lieux, sans courir les plus grands risques. L'année 1867 vit se dérouler les premiers combats, dans lesquels la Garde suisse apporta à plusieurs reprises son tribut de dévouement et d'abnégation. 24 petites et grandes batailles furent livrées par les défenseurs du Pape aux troupes de Garibaldi et de Victor Emmanuel. Le jour de la victoire de Mentana, le colonel de la Garde, Alfred von Sonnenberg, qui s'était placé à la disposition du général Kanzler, comme simple officier d'ordonnance, fit, avec une partie de ses hommes, merveilleusement valoir son tact et sa bravoure et remplir ensemble consciencieusement leur devoir. Si alors on avait osé tirer profit de cette victoire, — les choses auraient pris tout une autre tournure, et c'est plus que vraisemblable que l'audace des envahisseurs se serait retournée contre eux. Cependant Pie IX était trop noble et trop généreux pour tolérer une plus grande effusion de sang et au milieu du plus beau succès on ordonna de cesser le combat !

Alors le jour s'approchait où les forces révolutionnaires et prépondérantes devaient passer victorieusement les portes de Rome. Le 20 septembre 1870, le Pape devenait prisonnier dans le Vatican — la Garde suisse pourtant lui reste fidèle et son service est reconnu par le gouvernement italien comme garde du palais et de la personne du Souverain Pontife. Le 7 février 1878, Pie IX mourait et, dans la même année, le colonel von Sonnenberg, alors malade, présentait sa démission.

Le Pape Léon XIII, de regrettable mémoire, prodigua toutes ses reconnaissances au commandant démissionnaire et lui choisit pour successeur un très distingué officier des anciens régiments suisses près du St-Siège, le comte Louis de Courten du Valais. Cet officier de haut mérite s'était signalé particulièrement en 1860 à Ancône et en 1870 à la défense de Rome. Sous le colonel de Courten, le Pape Léon XIII accorda quelques changements dans l'armement de la Garde et une nouvelle constitution : la solde était augmentée et la Garde élevée au total de 123 unités savoir : 7 officiers supérieurs (le chapelain compris) 14 sous-officiers, 2 tambours et 100 hallebardiers. En outre, un médecin et un chirurgien appartiennent au corps.

La Garde suisse a le rang immédiatement après la Garde noble ; à elle est confiée la garde des entrées du Vatican, des appartements et de la personne du St-Père. Elle est formée exclusivement de

Pierre vivait encore, donc elle le sauverait !

— La prière et le dévouement opèrent des miracles, espérez, mon enfant ! lui avait dit en la quittant le ministre de Dieu.

Et en dépit du fâcheux pronostic du docteur, confiante dans le secours divin, elle espérait contre toute espérance.

Vers le soir, le malade ouvrit les yeux et fixa un regard presque lucide sur sa jeune compagne. Mais cette connaissance n'eut que la durée d'un éclair, le délire le prit presque aussitôt ; et pendant de longs jours il demeura, pour ainsi dire, entre la vie et la mort.

La délicate charité du prêtre et la bienveillance du médecin, dont la vaillance d'Yvonne forçait l'admiration, permirent à la jeune femme, malgré sa pauvreté, de conserver près d'elle son cher malade. Cependant ce ne fut qu'au prix des plus grands et des plus cruels sacrifices, que cette consolation de pas se séparer de lui lui fut donnée.

Les quelques objets de mobilier qui leur

Feuilleton du *Pays du dimanche* 6

Honneur pour Honneur

par Marie Stéphane.

Le noyé ne donnait plus aucun signe de vie ; au premier aspect, on eût dit un cadavre. Cependant, bien que très faiblement, il respirait encore. Yvonne étouffa les sanglots qui lui montaient à la gorge, ce n'était pas le moment de s'abandonner à la douleur. Se maîtrisant avec l'énergie du dévouement, elle donna au pauvre moribond les soins les plus intelligents et les plus empressés dans l'attente du médecin du quartier qu'une obligeante voisine était allée prévenir, tandis qu'une autre, à la prière de la jeune femme, courait chercher un prêtre.

— L'état est des plus grave, je ne puis vous le dissimuler ! dit le médecin. La fièvre cérébrale, dont le premier accès sans

doute a provoqué la chute, se complique d'une pneumonie double ; le danger est imminent.

Avec l'absolution in-extremis donnée au mourant, le prêtre apporta le secours de ses prières et des réconfortantes consolations que seule peut donner la sainte Eglise.

Emue aux larmes du dénûment dans lequel il trouvait cette pauvre famille, il laissa le contenu de sa modeste bourse pour parer aux dépenses les plus urgentes, et s'éloigna en promettant de revenir le lendemain.

Peu à peu, tous ceux qui avaient été amenés là par l'accident arrivé au chef de famille s'étaient retirés ; la petite Denise, dont personne n'avait songé à s'occuper dans le désarroi causé par ce triste événement, s'était endormie dans un coin de la chambre, en berçant silencieusement sa poupée. Gauthier se multipliait pour faire les commissions nécessaires, pendant que sa mère continuait les frictions, heureuse de constater que le corps perdait un peu de sa rigidité, et qu'avec la souplesse y revenait la chaleur.

Suisses célibataires et catholiques. Pour leur admission, les candidats doivent présenter des certificats attestant leur origine, leur bonne conduite et leur dernier certificat scolaire. L'âge d'admission est de 17 à 25 ans : le sujet ne doit pas être de taille inférieure à 1.78 m. jouir d'une santé et complexion robuste et doit être exempt de tous les défauts physiques entraînant l'incapacité de servir dans les autres corps. Jusqu'aux caporaux, en commençant par les unités inférieures, les Gardes suisses sont équipés ; tandis que depuis le grade de sergent jusqu'au grade supérieur, chacun doit pourvoir à son uniforme. Du sergent major au simple soldat, on est tenu de loger dans la caserne. Le capitaine commandant est nommé par le St-Père, mais il doit être Suisse d'origine. La Garde suisse dépend du cardinal secrétaire d'Etat, elle assure le service à toutes les chapelles papales et à toutes les cérémonies. En temps de *Sede Vacante*, elle est sous les ordres du cardinal camerlingue.

Au quartier, la Garde suisse a une cantine administrée par le corps et tout y doit être vendu au meilleur marché possible. L'ordinaire est composé de deux repas ; au déjeuner on a le café et pain ; au dîner, soupe, viande et légumes. Le soir, chacun est libre de prendre son repas à la cantine ou en ville, s'il est libre ; les soldats, les caporaux et les sergents sont tenus à l'ordinaire, pour lequel on retient à chacun une cotisation mensuelle sur la solde. Le service ordinaire est réparti de façon que, sur trois jours, deux de liberté soient assurés à chaque garde.

Le commandant actuel, que le Pape Léon XIII nomma en 1901 pour succéder au comte de Courten, rappelé en Suisse pour d'urgentes affaires de famille, est le fils de l'ancien et brave colonel de la Garde, Léopold Meyer von Schauensee. Il porte également le même nom que son père et dispose sous le pontificat de Pie X d'une fonction toujours grandement honorable. Le baron Léopold Meyer de Schauensee est le 24^{ème} chef de la Garde suisse pontificale. Qu'elle puisse encore longtemps grandir et prospérer !

L. BAUME.

Garde suisse au Vatican.

restaient encore, ainsi que les vêtements qui ne leur étaient pas rigoureusement indispensables, étaient allés on à un rejoindre au mont-de-piété, les premières pièces dont ils s'étaient séparés, les souvenirs les plus intimes avaient suivi, non sans déchirements.

Mais si dur qu'avait été le dépeuillement, qu'étaient, pour le cœur aimant et dévoué d'Yvonne, les privations personnelles et le sacrifice d'objets chers, dès lors qu'il s'agissait de donner quelques adoucissements aux souffrances de son bien-aimé mari et de ramener en lui la vie qui s'en allait?... Rien, assurément, car ces sacrifices ne pouvaient entrer en ligne de compte et n'en méritaient même plus le nom.

Afin de pouvoir procurer à son cher malade, qui entrait enfin en convalescence, le consommé fortifiant ordonné par le médecin, M^{me} Lenorcy venait d'envoyer le petit Gauthier, muni d'une lettre signée d'elle, porter son alliance en gage.

Pierre avait voulu lui-même fabriquer cette alliance, elle était de force à lutter de durée avec la vie la plus longue ; mais qu'importait à la courageuse jeune femme de se séparer aussi du béni souvenir, puisque cela

Tableau des commandants de la Garde suisse pontificale

	Années de service	Lieu et date de la mort
1. Gaspard von Silinen (I)	1505-1517	Août 1517 à Rimini.
2. Marc Rœst	1517-1524	Juin 1524 à Zurich.
Gaspard Rœst, remplaçant.		
3. Gaspard Rœst	1524-1527	6 mai 1527 à Rome.
4. Gaspard-Léon von Silinen (II)	1544 1546	16 juillet 1546 à Rome.
5. Jost von Meggen	1548-1559	17 mars 1559 à Lucerne.
6. Gaspard-Léon de Silinen (III)	1559-1564	16 juillet 1564 à Rome.
7. Jost Segesser	1565-1592	8 juin 1592 à Florence.
8. Stephan-Alex. Segesser	1592-1628	1629 (?)
9. Nicolas von Fleckenstein	1629 1640	10 mars 1640.
10. Jost von Fleckenstein	1640 1652	26 juin 1652 à Rome.
11. Jean-Rodolphe Pfyffer, d'Altishofen	1652-1656	5 décembre 1657 à Rome.
12. Louis Pfyffer, d'Altishofen	1657 1686	13 juin 1686 à Rome.
Placide Mayer		
13. François Pfyffer, d'Altishofen	1688	Démission.
14. Jean-Gaspard Mayr von Baldegg	1686 1696	13 mars 1696.
(1705-1712 vacant)		
15. Jean-Conrad Pfyffer, d'Altishofen	1696 1705	1705.
16. François-Louis Pfyffer, d'Altishofen	1712-1727	21 juillet 1727.
17. Jost Ignace Pfyffer, d'Altishofen	1727-1754	Démission.
18. François-Louis Pfyffer	1754-1792	1792 à Rome.
19. Charles Pfyffer	1792 1798	Révolution.
20. Martin Pfyffer	1803-1834	9 octobre 1834.
21. X.-Leodegar Meyer von Schauensee	1834 1847	Démission.
22. Alfred baron von Sonnenberg	1848-1859	Rome.
23. Louis comte de Courten	1861-1878	Démission.
24. Léopold baron Meyer von Schauensee	1878-1901	Démission.
	1901-	

Une chasse à l'orang-outang

Lorsque nous admirons, dans les jardins zoologiques ou dans les grandes ménageries, de superbes échantillons de fauves, nous soupçonnons fort peu les dangers auxquels se sont exposés les vaillants explorateurs qui les ont capturés. Car s'il est périlleux de chasser les animaux féroces, plus périlleux encore est de s'en emparer vivants.

L'expédition tragique et sanglante dans laquelle M. Charles Mayer, l'intrepide agent du *Melbourne Zoological Garden*, faillit trouver la mort, il y a quelques mois à peine, et dont nos lecteurs liront tous les péripéties dans le récit qui suit, est la chose la plus mouvementée et la plus dangereuse qu'il ait jamais faite dans sa longue carrière d'explorateur.

lui permettait de donner un peu de bien-être à son cher mari ?

N'eût-elle pas été incomparablement plus à plaindre, si la mort était venue rompre l'union symbolisée par cet anneau d'or ?.....

Aussi, malgré tout, son cœur était-il joyeux aujourd'hui ; car, pour la première fois depuis sa chute, son mari avait pu se lever et essayer ses forces de convalescent, en faisant quelques pas dans la mansarde. Pierre lui-même, malgré leur dévouement si absolu, se sentit moins triste en voyant tant d'intime satisfaction sur le visage d'Yvonne.

— Je ne songerais pas à me plaindre si nous ne devions rien, dit-il en réponse au regard de la jeune femme qui l'observait anxieuse. La misère seule ne m'effrayerait pas pour moi, mais n'avoir rien, et ne pas même entrevoir la facilité de se libérer, quel supplice !.....

— Mon cher ami, ce n'est ni le jour ni l'heure de parler de cela, interrompit-elle avec autorité. Remercions tout d'abord Dieu de l'avoir conservé à notre affection. Puis fortifie-toi et ensuite allons au plus pressé ; les enfants grandiront, avec le temps je t'affirme que nous arriverons à solder tout

Voici comment elle est décrite dans le *Globe Trotter* :

Meurs des orangs

M. Mayer avait été informé que deux énormes ourangs-outangs vivaient dans les environs de Sikip (île de Bornéo). Comme il désirait depuis longtemps posséder des spécimens de ces animaux, il se mit immédiatement en route, accompagné de trois chefs dayaks.

La première étape sur le fleuve Landack conduisit la vaillante petite troupe à un village nommé Krewyap. Le rivage, à cet endroit, était infesté de crocodiles qui, la nuit, venaient rôder autour des bateaux. Deux furent tués à l'aide de balles explosibles, ce qui produisit un excellent effet sur les indigènes et fut le signal de réjouissances dans le village pendant toute une journée.

M. Mayer arriva à Sikip après douze jours

ce que nous devons ! Et lors même que nous ne parviendrions pas à nous acquitter, ni légalement, ni consciencieusement, ce qui importe le plus, tu sais bien que nul n'a droit de rien nous réclamer désormais. Alors pourquoi te tourmenter ainsi ? C'est du temps perdu. Promets-moi donc de ne plus le faire, tu me dois bien cela.

— Oui, ma chère Yvonne, je te dois bien cela et beaucoup plus encore !.... Crois bien que s'il me tarde tant de retrouver des forces et du travail, c'est que j'ai hâte de te rendre un peu de l'affectueux dévouement dont tu m'as entouré.

Et changeant de sujet de conversation il reprit en regardant dehors à travers les carreaux :

— Comme il neige !..... Où donc est Gauthier ?..... La classe doit être finie, il me semble ; il devrait être de retour.

— Sans doute, il ne tardera pas à rentrer, je suppose. Je lui ai donné une commission à faire en sortant du collège, ne prévoyant pas que le temps serait si mauvais.

(A suivre.)